

# UNIA FORTE



**Focus**

**Une bonne CCT et  
des salaires équitables**

## News

Victoire historique: 13e rente AVS acceptée, vol des rentes stoppé  
→ 4

## Unia chez Coop

Renégociation des conditions de travail chez Coop  
→ 6

## Commerce de détail

Nous avons droit à une vie privée et à du temps libre  
→ 10

## Portrait

Nicole Falk: « L'équipe est fantastique. »  
→ 12

## Vos droits

Logistique: chaque minute de travail compte et est payée  
→ 13

## Services

Ensemble, nous sommes fort-e-s: avec Unia, votre syndicat chez Coop  
→ 14



## Cher personnel Coop

L'année 2024 a été riche en événements: nous avons remporté une victoire pour une 13e rente AVS et empêché le démantèlement des rentes dans les caisses de pension. Ce sont des succès importants pour toutes les personnes à bas salaires comme les employé-e-s du commerce de détail. Ces succès ne sont possibles que grâce à des syndicats forts et à leurs membres engagés, aussi chez Coop.

Les négociations salariales de cette année montrent que la lutte ne s'arrête pas là. Unia et les autres partenaires sociaux ont rejeté l'offre trop basse de Coop. Elle n'aurait même pas compensé le renchérissement de cette année. Coop a tout de même cédé sur un point qui est important pour nous: tous les salarié-e-s soumis à la CCT, et pas seulement quelques-uns, vont profiter des négociations salariales.

C'est avec d'autant plus de détermination que nous aborderons les négociations CCT qui auront lieu en 2025. Il est encore possible de progresser. Notamment en matière de salaires, d'horaires de travail et de protection contre le stress et l'épuisement.

Grâce à l'engagement des nombreux membres d'Unia chez Coop, vous profitez aussi d'une CCT qui améliore et protège vos conditions de travail. Car les bonnes conditions de travail ne tombent pas du ciel. Le syndicat n'est fort que grâce à ses membres! Rejoignez-nous; ensemble, nous améliorons vos conditions de travail. Découvrez dans ce numéro comment nous pourrions y arriver.

### **Anne Rubin et Leena Schmitter**

Coresponsables de la branche du commerce de détail au syndicat Unia



## Succès pour les rentes

L'énorme engagement a payé : une 13e rente AVS et un grand « Non » au vol des rentes dans les caisses de pension. Un progrès social obtenu grâce aux nombreux syndicalistes engagés.



## Victoire historique : 13e rente AVS acceptée, vol des rentes stoppé

La population dit « Non » à un démantèlement de la prévoyance vieillesse. « Ce résultat est une formidable avancée sociale pour la Suisse. Il renforce la confiance dans l'avenir de la prévoyance vieillesse. Et participe à notre lutte pour de meilleurs salaires, pour des primes d'assurance maladie supportables et contre le vol des rentes dans le deuxième pilier », telle est la conclusion de la présidente d'Unia Vania Alleva.

### **Salaires bas, rentes basses**

Les employé-e-s des branches à bas salaires comme le commerce de détail, en particulier, touchent de petites rentes à l'âge de la retraite. Les femmes sont plus concernées que la moyenne.

L'acceptation nette de l'initiative syndicale pour une 13e rente AVS prouve que les politiques ne peuvent pas simplement mettre sous le tapis les problèmes réels des gens.

### **Une victoire grâce à l'engagement des membres**

La forte mobilisation de la base syndicale a été décisive pour la victoire. Les membres d'Unia chez Coop ont soutenu l'initiative avec force dès le départ. En même temps, le relèvement de l'âge de la retraite soutenu par les associations patronales a clairement fait naufrage.

### **Payer plus pour toucher moins de rente ? Pas question !**

Fin septembre, grâce au référendum des syndicats, plus de 67% des votant-e-s ont refusé la réforme de la LPP. Pour les employé-e-s, y compris celles et ceux qui travaillent dans la vente, la réforme aurait eu pour conséquence d'augmenter considérablement leurs cotisations pour des rentes toujours plus basses.



## Des salaires corrects sont nécessaires

Le personnel de Coop le dit sans détours : il faut de meilleurs salaires pour compenser le renchérissement.

## Renégociation des conditions de travail chez Coop

Des milliers d'employé-e-s Coop ont participé à l'enquête d'Unia sur les améliorations de la convention collective de travail (CCT) : c'est trois fois plus qu'en 2020. De plus en plus de collègues de travail veulent faire bouger les choses.

### Principaux résultats de l'enquête

#### Ce que le personnel Coop souhaite améliorer :

- En premier lieu les salaires ! Cela n'est pas vraiment surprenant, car il y a encore beaucoup de salaires inférieurs au bas salaire de 4525 francs par mois (état en 2022).
- Ils et elles veulent aussi une meilleure protection de la santé, moins de stress ainsi que des mesures pour lutter contre la pénurie de personnel.
- Les horaires d'ouverture étendus et le manque croissant de personnel rendent toujours plus difficile la conciliation du travail avec la vie familiale et privée.
- Les employé-e-s Coop veulent aussi des horaires de travail moins longs. Ils et elles réclament une semaine de travail plus courte, des journées de travail moins longues et plus de week-ends libres.
- Enfin, chez Coop, il est nécessaire d'améliorer l'égalité des chances entre les genre dans la carrière professionnelle, la formation et les salaires.

### Revendications CCT

Pas moins de 70 membres d'Unia chez Coop ont discuté des résultats de l'enquête à la conférence Coop d'Unia en juin 2024 et, après une discussion approfondie, ont adopté un catalogue de revendications correspondant. Il contient notamment les points suivants:

### Des salaires permettant de vivre dignement

Cette année, Coop a refusé de compenser le coût de la vie et d'accorder une augmentation de salaire réel à tous les employé-e-s. C'est pourquoi Unia et les autres partenaires sociaux ont rejeté l'offre insuffisante présentée par Coop. Coop a au moins cédé sur un point important pour Unia : tous les salarié-e-s soumis à la CCT, et pas seulement quelques-uns, profiteront des négociations salariales. Pour les négociations CCT, une chose est donc claire : Coop doit au moins adapter les salaires au renchérissement et prendre en compte les années d'expérience. Les salaires minimums doivent aussi augmenter.

### Protection de la santé

Coop doit mieux protéger la santé physique et psychique de son personnel. Le stress, l'épuisement professionnel et l'usure physique découlent souvent d'un manque de personnel et de tâches plus nombreuses et complexes. L'employeur doit organiser les postes de travail et les processus de travail selon des critères ergonomiques. Cela signifie que chaque poste et chaque étape doivent être aménagés de sorte à ce que la santé en souffre le moins possible.

### Harcèlement moral et sexuel, discrimination

La protection contre le harcèlement moral et sexuel et la discrimination n'est pas satisfaisante : les employé-e-s doivent pouvoir s'adresser à des interlocuteurs neutres en dehors de Coop.

### Temps de travail

41 heures par semaine, c'est trop. Des journées de travail pouvant aller jusqu'à 14 heures sont fatigantes et rendent toute vie privée impossible. Nos membres demandent 39 heures par semaine et 10 heures par jour maximum (y c. les pauses) en cas de semaine de cinq jours, et 12 heures par jour si la semaine de travail est répartie sur quatre jours. Il faut aussi des week-ends garantis et des jours de congé fixes. Unia veut également réduire les heures négatives et les heures supplémentaires.

### Les membres d'Unia chez Coop revendiquent aussi :

- 24 semaines de congé de maternité (à 100% du salaire)
- 4 semaines de congé de paternité (à 100% du salaire)
- 3 jours de congé de formation
- Plus de soutien pour les coûts d'accueil extrafamilial des enfants
- Plus de sécurité pour les employé-e-s rémunérés à l'heure



Photo : Manu Friederich

Le samedi 21 septembre, 15 000 salarié-e-s venus de toute la Suisse ont participé à la manif salariale à Berne. Ils et elles ont affiché leur revendication : des augmentations de salaire significatives pour faire face au coût de la vie en constante augmentation. Les militant-e-s de Coop ont envoyé un message clair à leur employeur à Bâle. Maintenant, nous continuons notre lutte dans le cadre des négociations CCT.

### Qu'est-ce qu'une convention collective de travail ?

Une convention collective de travail (CCT) est une convention négociée entre un syndicat et un employeur ou une association patronale. Elle règle les conditions de travail, les salaires ainsi que les mesures en cas de discrimination et de harcèlement moral. Elle s'applique soit à une entreprise, soit à toute une branche. Organisés en groupe, les employé-e-s soumis à une CCT ont un plus grand pouvoir de négociation qu'une personne seule. Dans une CCT, les salaires sont par conséquent plus élevés et le temps de travail hebdomadaire plus bas que dans les domaines sans CCT.

**Unia et les autres partenaires sociaux vont renégocier la convention collective de travail en 2025. Un groupe de membres d'Unia qui travaillent chez Coop accompagnera les négociations. Vous voulez participer aux discussions ? Devenez membre d'Unia.**



## Non à la prolongation des heures d'ouverture des magasins

Les magasins ouvrent tôt le matin et restent ouverts longtemps. Même tard le soir et le dimanche dans les gares, les shops de stations-service ou les zones touristiques.

## Vous avez droit à une vie privée et à du temps libre

Des horaires de travail toujours plus longs dans la vente? C'est précisément le projet des partis bourgeois. Mais le personnel s'y oppose. Il n'y a aucun besoin de prolonger les heures d'ouverture des magasins. De nombreux cantons n'utilisent même pas les quatre dimanches autorisés sans justification.

Le peuple a rejeté les trois quarts des objets cantonaux visant un allongement des horaires d'ouverture. Les partis bourgeois continuent leur forcing malgré des votes clairs. Ils essaient d'étendre petit à petit les heures d'ouverture des magasins:

- Certains employeurs veulent rendre possible la création de zones touristiques dans certaines villes où les magasins seraient ouverts tous les dimanches.
- Le canton de Zurich tente, par le biais d'une initiative cantonale déposée au Parlement, de permettre l'ouverture des commerces douze dimanches par an au lieu de quatre actuellement.
- Une intervention au Parlement demande plus de travail du dimanche pour les « petits commerces ».
- Dans la ville de Berne, le Conseil d'Etat a rendu possible plus de travail du samedi, et le gouvernement genevois veut imposer une troisième ouverture dominicale.

### Nous défendons le droit à la vie privée

Avec Unia, les vendeuses et vendeurs s'opposent à des horaires d'ouverture des magasins

toujours plus longs. Nous luttons pour des horaires équitables dans les communes, les cantons et au niveau national.

### Ce que vous pouvez faire

- Montrer de la solidarité: portez notre badge.
- Engagez-vous: rejoignez-nous. Ensemble, on obtient davantage que seul.





## « L'équipe est fantastique! »

Nicole Falk travaille dans la restauration au sein de Coop depuis 20 ans. D'abord en cuisine à Payerne et payée à l'heure. Jusqu'à ce qu'elle soit enfin mensualisée en 2022 à la Coop City de Fribourg.

Pour Nicole, la manifestation salariale des syndicats à Berne le 21 septembre était une première. Les petits salaires et les fins de mois difficiles, elle connaît bien! Elle a longtemps cherché à obtenir un contrat fixe, mais « il y avait toujours une excuse. » Elle cuisinait au restaurant de la Coop City de Payerne, tout le monde était content, mais quand elle a postulé pour un poste fixe, elle n'a pas été retenue, faute de CFC. Elle finit tout de même par être mensualisée, mais à Fribourg. Elle s'y occupe de la caisse et de la vaisselle. « Ce fut un soulagement d'avoir un 80% garanti. Ici, j'ai trouvé mon équilibre. Les jeunes de l'équipe sont super. Le contact avec les client-e-s est essentiel, même si ce n'est pas toujours évident. »

### Engagement syndical sur le tard

Nicole est membre d'Unia depuis 3 ans et une des déléguées de sa région au Groupe professionnel Coop : « A chaque séance, j'apprends quelque chose. On voit des collègues des autres régions. On se sent moins seul-e. » Et cette année, elle accompagne avec d'autres collègues les négociations salariales avec Coop : « Je ne comprends pas qu'il n'y ait pas forcément une adaptation au coût de la vie. Coop a pourtant des réserves! »



## Lo gistique: chaque minute de travail compte et est payée

**Bonne nouvelle dans les centres logistique de Coop: plus de minutes de travail non payés. Enfin! C'est l'issue heureuse d'une longue lutte.**

La Convention collective de travail (CCT) de Coop dit clairement que tout travail de préparation et de rangement fait partie du temps de travail. La loi sur le travail dit la même chose. Dans les centres logistique, cela se passait pourtant autrement: si l'employé-e timbraient jusqu'à 10 minutes avant l'heure inscrite dans son plan de travail, les chefs ne rajoutaient pas ces minutes dans le système. Car ce sont les chefs qui décidaient. Alors que c'était sur incitation des chefs que l'employé-e arrivait plus tôt. Ou tout simplement pour pouvoir commencer son travail à temps et faire son nombre élevé de colis. Par contre, quand l'employé-e partait un peu avant la fin du travail planifié, les minutes étaient enlevées.

Des membres d'Unia et d'autres employé-e-s ont dénoncé cette pratique illégale et injuste. Unia est intervenu à plusieurs reprises auprès de Coop. Appuyé par un inspectorat du travail qui abondait dans le sens d'Unia, Coop a fini par changer sa pratique dans les centres logistique. Désormais, si l'employé-e timbre jusqu'à 10 minutes avant le début ou après la fin de l'horaire planifié, ces minutes seront comptabilisées comme temps de travail. Sans que le chef doive donner son accord.

Les membres d'Unia qui travaillent dans les centres logistique s'en réjouissent. La problématique reste pourtant entière dans le retail où là aussi du temps de travail avant et après l'horaire planifié n'est pas comptabilisé. Les membres d'Unia demandent que le timbrage soit réintroduit dans les magasins afin qu'il y ait un contrôle du temps passé à travailler pour Coop... qui doit être comptabilisé et payé.



## Congé payé pour les délégué-e-s syndicaux

« Je souhaiterais m'engager syndicalement, mais je n'ai pas le temps ». Vous êtes vous déjà entendu dire cela ? Bien sûr, s'engager prend du temps. C'est pourquoi nous avons mis en place une bonne réglementation à cet effet dans la CCT Coop : l'art. 42.6 prévoit que les délégué-e-s syndicaux bénéficient de cinq jours de congé payés par an pour suivre une formation continue d'Unia, participer à une séance ou un colloque.

### Echanger et codécider

Les réunions sont une excellente occasion d'échanger avec les membres d'Unia chez Coop de toute la Suisse et de prendre part aux décisions sur des sujets actuels.

La procédure est simple : d'entente avec le supérieur hiérarchique, il faut présenter une demande de congé au département Ressources humaines.

Vous souhaitez obtenir de l'aide dans votre démarche ?

## Contactez votre région Unia

### Aargau-Nordwestschweiz

T 0848 11 33 44, ag-nws@unia.ch

### Bern/Oberaargau-Emmental

T 031 385 22 22, bern@unia.ch

### Berner Oberland

T 033 225 30 20, thun@unia.ch

### Biel-Seeland/Solothurn

T 032 329 33 33, biel@unia.ch

### Fribourg

T 026 347 31 31, fribourg@unia.ch

### Genève

T 0848 949 120, geneve@unia.ch

### Neuchâtel

T 0848 203 090, neuchatel@unia.ch

### Oberwallis

T 027 948 12 80, oberwallis@unia.ch

### Ostschweiz-Graubünden

T 0848 750 751  
ostschweiz-graubuenden@unia.ch

### Ticino

T 091 821 10 40, ticino@unia.ch

### Transjurane

T 0848 421 600, transjurane@unia.ch

### Valais

T 027 602 60 00, valais@unia.ch

### Vaud

T 0848 606 606, vaud@unia.ch

### Zentralschweiz

T 0848 651 651, zentralschweiz@unia.ch

### Zürich-Schaffhausen

T 0848 11 33 22, zh-sh@unia.ch



## Ensemble, nous sommes fort-e-s: avec Unia, votre syndicat chez Coop

Plus de 4000 employé-e-s Coop sont déjà membres d'Unia. Participez vous aussi, que ce soit dans nos groupes Coop régionaux ou dans le groupe professionnel Coop au niveau national. Chez Unia, vous prenez part aux décisions qui concernent Coop.

Avec Unia, le personnel Coop fait entendre sa voix : en 2023, le responsable RH Luc Pillard a répondu aux préoccupations des membres d'Unia chez Coop. Ils et elles ont expliqué leur quotidien professionnel et ce qui devait être amélioré.

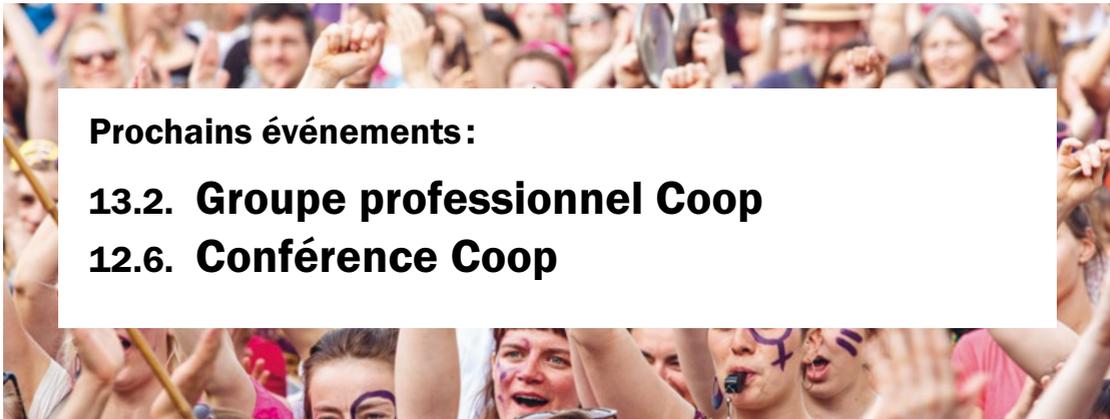
### En tant que membre, vous profitez sur toute la ligne, par exemple :

- d'une réduction de la cotisation de membre jusqu'à 160 francs par an ;
- d'un soutien financier jusqu'à 1000 francs par an pour des formations professionnelles et continues ;
- de conseils et protection juridiques en cas de problèmes au travail ou avec les assurances sociales ;
- de différents rabais : vacances, chèques Reka, assurances, etc.

Plus nous serons nombreux, plus nous aurons d'influence dans les négociations sur les augmentations de salaire et les améliorations des conditions de travail.



**Vous aussi rejoignez Unia : cela en vaut la peine !**



**Prochains événements :**

**13.2. Groupe professionnel Coop**

**12.6. Conférence Coop**

**Groupe professionnel  
Coop, le 13 février  
2025 à Berne**

Les membres Unia de Coop se réunissent dans le groupe professionnel Coop pour décider d'améliorations. Cette fois, l'accent sera mis sur la CCT. Intéressé-e ?

Contactez Unia  
près de chez vous.



À la conférence Coop, les participant-e-s prennent des décisions importantes. L'année prochaine, ils se pencheront sur les négociations CCT en cours. Participez !

**Conférence Coop,  
le 12 juin  
2025 à Bâle**



Contactez Unia  
près de chez vous.

**Restez informé-e. Il y a toujours du nouveau sur unia.ch.**

[www.unia.ch/coop](http://www.unia.ch/coop)

**UNIA FORTE**